



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**271^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE
SAC-230529 (extraordinaire)
Le 29 mai 2023
de 9 h à 12 h**

Salon de la chancellerie, campus de Moncton

ou

À distance via Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-230529



TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE (271 ^E SÉANCE).....	4
1.1 Reconnaissance des territoires autochtones	4
2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
3. VÉRIFICATION DU QUORUM ET DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
4. BUTS DE LA RÉUNION	4
5. PROJET DE RÉFORME DES COMITÉS DU SÉNAT	5
6. MODIFICATION AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES SOCIALES (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE) – OFFRE DE LA 2 ^E ANNÉE À L'UMCE ET À L'UMCS	8
7. DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE	9
8. REMERCIEMENTS	9
9. CLÔTURE.....	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	10
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	31
ANNEXE 3 : Documents.....	32
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Projet de réforme des comités du Sénat	
Document C : Lettre de l'ABPPRUM, lettre de l'ABPPUM et lettre de la FESR	
Document D : Modification au B. Sc. Soc. (majeure en criminologie)	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (271^e séance)

9 h 3 : Le président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, souhaite la bienvenue aux membres.

1.1 Reconnaissance des territoires autochtones

Le recteur procède à la lecture de la reconnaissance des territoires autochtones. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik (Malécites) et des Mi'kmaw. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik (Malécites), les Mi'kmaw et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaw et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.

2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée, Jean-François Richard, n'était pas disponible pour cette réunion extraordinaire. Le Bureau de direction du Sénat recommande que Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, soit nommé président d'assemblée pour cette réunion.

R : 01-SAC-230529

Denis Prud'homme, appuyé par Hélène Albert, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que la présente réunion soit présidée par **Matthieu LeBlanc.** »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Les scrutateurs pour la réunion sont Aboubaker Bensaad et Michel Couture.

En ce qui a trait aux personnes excusées, le président mentionne les noms suivants : Hector Adégbidi, Francis Bourgoin, Gabriel Cormier, Marianne Cormier, Adrien Habermacher, Frédéric Huppé-Gourgues et Simon Thériault.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM ET DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. BUTS DE LA RÉUNION

Voir le document A

Dossiers étudiés

Le but principal de la réunion est d'étudier pour adoption le projet de réforme des comités du Sénat académique.

De plus, le dossier de l'offre de la 2^e année du programme de Baccalauréat en sciences sociales (Majeure en criminologie) au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan sera examiné pour adoption.

Correspondance

Lettre de l'ABPPRUM à Mme Elizabeth Dawes ayant comme objet « *Consultation au sujet de la réforme des comités du Sénat académique* » en date du 27 mai 2023. L'ABPPRUM indique qu'elle aurait aimé être consultée au sujet de la réforme, toutefois elle reconnaît l'ampleur du travail et la clarté des présentations.

L'ABPPRUM fait quelques suggestions, notamment elle encourage le Sénat à revoir sa politique de nomination des professeures et de professeurs émérites. Sur ce point, il est convenu que l'ABPPRUM sera invitée à la prochaine réunion du Comité des grades honorifiques afin de discuter du dossier.

5. PROJET DE RÉFORME DES COMITÉS DU SÉNAT

Invitée : Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

Voir les documents B et C

Documents-cadres

- 1) Projet de modifications – La réforme des comités du Sénat – le 19 mai 2023
- 2) Présentation PowerPoint – Projet de réforme des comités du Sénat – le 29 mai 2023

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Elizabeth Dawes, présente 10 recommandations portant sur la réforme des comités du Sénat académique. Ces recommandations tiennent compte des recommandations de la CESPМ et de la stratégie *Cap sur l'avenir 2023-2028*.

Mme Dawes indique que le rapport fait suite à une vingtaine de consultations et sessions d'information. Elle indique que le rapport est le fruit d'un travail collectif.

A. Le fonctionnement du Sénat académique

R : 02-SAC-230529

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

(1) « *Que le Sénat se réunisse au moins neuf fois par année selon un horaire fixe.* »

(1a) « *Que les réunions du Sénat aient lieu normalement le 1^{er} vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h, sauf en janvier, juillet et août.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

R : 03-SAC-230529

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

(2) « *Que les réunions du Sénat, à l'exception des comités pléniérs et des huis clos, soient ouvertes à tous les membres de la communauté universitaire à titre d'observateurs, sans droit de parole, via une plateforme en ligne.* »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

R : 04-SAC-230529

Gilles Roy, appuyé par Étienne Dako, propose :

(3) « *Que tous les membres de la communauté universitaire soient admissibles à siéger à des postes ciblés au sein des comités du Sénat.* »

(3a) « *Que chaque comité du Sénat comprenne un minimum de deux membres du Sénat.* »

(3b) « *Que les présidences des comités du Sénat soient invitées à présenter au Sénat les recommandations de leurs comités, qu'elles soient membres du Sénat ou non.* »

(3c) « *Qu'une formation sur l'organisation et la gestion efficace des réunions soit obligatoire pour tous les membres des comités du Sénat.* »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

B. La création ou la dissolution de comités reliés aux programmes

R : 05-SAC-230529

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

(4) « Que le Sénat accepte la création :

(4a) du **Comité de la planification** (CDP) qui relève du Sénat, en redéfinissant les attributions du *Comité consultatif du Rectorat* (CCR) qui sera dissout;

(4b) du **Sous-comité de la planification** (SCDP) qui relève du *Comité de la planification* (CDP), en redéfinissant les attributions du *Comité conjoint de la planification* (CCJ) qui sera dissout;

(4c) du **Comité des programmes de premier cycle** (CPR) en redéfinissant les attributions du *Comité des programmes du Sénat académique* (CPR) qui sera dissout;

(4d) du **Comité des programmes de cycles supérieurs** (CPS) en redéfinissant les attributions du CPS existant qui sera dissout (le CPS existant est un sous-comité du *Conseil de la FESR*), étant entendu que la responsabilité de la création, de la modification, de l'abolition et de l'évaluation des programmes sera transférée du *Conseil de la FESR* au nouveau CPS;

(4e) du **Comité des règlements** (CDR) en redéfinissant les attributions de la *Réunion des vice-doyennes et vice-doyens* (RVD) qui sera dissoute;

(4f) du **Comité d'assurance de la qualité** (CAQ);

(4g) du **Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes** (SCREÉ) qui relève du *Comité d'assurance de la qualité* (CAQ).

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-SAC-230529

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

(5) « Que le Sénat ait le pouvoir de recommander au *Conseil de l'Université* (CDU) les propositions de création ou d'abolition de programmes ainsi que tout plan, projet ou proposition ayant des incidences financières importantes. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-SAC-230529

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

(6) « Que le Sénat accepte les modifications aux attributions et à la composition du **Conseil de la FESR** (CFESR), la responsabilité de la création, de la modification, de l'abolition et de l'évaluation des programmes étant transférée au nouveau *Comité des programmes de cycles supérieurs* (CPS). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

- Dans la composition des comités du Sénat, il sera important de tenir compte de l'ÉDI-D.
- Pour les comités des programmes, l'on prévoit le développement de nouveaux formulaires, ce qui facilitera le traitement des documents.
- Des formations auront lieu pour les membres des comités du Sénat.
- Sept nouveaux comités académiques sont créés, dont un Comité d'assurance de la qualité (CAQ). Le modèle de gouvernance dit « système bicaméral » demeure intact, toutefois le nombre de comités est modifié.
- Une nouveauté est le pouvoir de recommandation du Sénat académique au Conseil de l'Université pour les dossiers ayant des incidences financières (ex. création de programmes, plans d'infrastructure, etc.)
- Les membres des comités actuels termineront leur mandat comme prévu si le comité auquel ils siègent est maintenu ou qu'un nouveau comité équivalent est établi.

Prochaines étapes

Le projet de la réforme des comités sera présenté au Conseil de l'Université le 10 juin prochain en première lecture. L'adoption finale est prévue le 23 septembre 2023 et la mise en œuvre aura lieu au cours de l'année 2023-2024.

Il est prévu que la nouvelle structure décisionnelle sera évaluée à la session d'hiver 2025.

Remerciements

Le recteur et vice-chancelier remercie Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, pour l'excellent travail accompli dans ce dossier. Le recteur remercie le Sénat académique et souligne l'importance de cette réforme dans le contexte de la Stratégie *Cap sur l'avenir 2023-2028*. La réforme est une modification importante des structures académiques et encourage la participation collaborative. Merci également aux membres du Sénat académique pour l'ouverture au changement.

6. **MODIFICATION AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES SOCIALES (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE) – OFFRE DE LA 2^E ANNÉE À L'UMCE ET À L'UMCS**

Voir le document D

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le dossier. Il indique que le Comité conjoint de la planification recommande que les deux premières années du programme de Baccalauréat en sciences sociales (majeure en criminologie) soient offertes au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan.

Plusieurs membres manifestent leur appui.

R : 12-SAC-230529

Gilles Roy, appuyé par Yves Bourgeois, propose :

« Que le Sénat académique accepte que la deuxième année du Baccalauréat en sciences sociales (majeure en criminologie) soit offerte au campus d'Edmundston et de Shippagan, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2023. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

7. DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE**R : 13-SAC-230529**

Jean-François Thibault, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que les fichiers Excel comprenant le détail des votes Forms qui se sont tenus lors de la réunion soient supprimés. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

8. REMERCIEMENTS

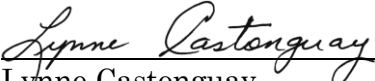
Les personnes suivantes terminent leur mandat au Sénat académique et le président d'assemblée les remercie pour leur contribution.

- Olivier Clarisse
- Pierrette Fortin
- Adrien Habermacher
- Frédéric Huppé-Gourgues
- Robert Levesque
- Nha Nguyen
- Serge Rousselle

Il est souligné que Pierrette Fortin a été membre du Sénat académique pendant 10 ans à titre de doyenne des Études et membre de plusieurs comités du Sénat. Sincères remerciements.

9. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale